• Projet éolien des Deux Côtes
Par Yves Maquinghen

Le débat public sur le projet éolien des Deux Côtes porté par la Compagnie du Vent est en cours. Suite aux tables rondes qui se sont déroulées ces dernières semaines, quelques remarques et questions :

Quelle place pour l'économie d'énergie ?

Le projet de 140 éoliennes a un impact sur l'avifaune, les fonds marins et le paysage. Ces impacts sont indéniables mais inévitable si on souhaite développer à grande échelle les énergies renouvelables. Cependant ce projet n'aura qu'un impact mineur sur nos ressources en énergie si aucun effort significatif sur la maîtrise de la consommation et l'exportation de l'électricité n'est fait (voir pour cela le cahier d'acteur de FNE sur l'EPR de Penly et le cahier d'acteur de NégaWatt sur le projet en question).

Quelles utilisation de la taxe éolienne offshore ?

La taxe éolienne off-shore : la répartition de cette taxe ne doit pas servir uniquement au développement de la plaisance et aux activités de pêche, mais doit être affectée à des projets de développement durable exemplaires en économie d'énergies. La question de l'affectation de la taxe perçue par le département a été posé au Président du Conseil Général de la Somme par la commission particulière. Le Conseil général de la Somme n'a apparemment toujours pas statué sur l'utilisation de cette taxe.

Quel dimensionnement du parc éolien ?

Le questionnement sur le dimensionnement du Parc est essentiel. La taille du projet présenté, 140 éoliennes est-elle pertinente ? Vaut-il mieux avoir quelques parcs de très grandes dimensions ou une multitude de parc de moyenne échelle comme cela se fait au Royaume-Uni ou au Danemark ? Les experts Danois disent que cela dépend du contexte et du site. A ce jour aucune étude n'a été faite sur le dimensionnement du parc.

A noter qu'il existe 5-6 projets au large de la Picardie Maritime, pour des parcs de moindre ampleur, de 30 à 60 éoliennes.

Quel impact sur l'écosystème ?

Les études faites au Danemark et au Royaume-Uni sont plutôt rassurantes mais le projet éolien des Deux côtes montre plusieurs insuffisances en ce qui concerne : les Fous de Bassant, les Bernaches cravant, Plongeon catmarin et les fonds marins. Les études d'impacts ne prennent pas en compte les migrations de ces oiseaux. L'impact des travaux sur les fonds marins n'est pas pris en compte, ce qui a été présenté ne concerne que la colonne d'eau.

Quelles variantes ?

Les variantes présentées n'ont pas fait l'objet d'études d'impacts spécifiques. Seule la variante large a fait l'objet d'étude approfondies. Les variantes côtières et grand large ne sont que des présentations «théoriques» pour faire croire à une étude complète avec différentes variantes.

Quel impact visuel de nuit ?

Il semble y avoir un blocage de l'administration sur l'obligation de feux sur chaque éolienne. Ceci a un impact visuel fort la nuit alors qu'un consensus s'est dégagé au niveau internationale pour un balisage lumineux restreint des éoliennes mais efficace (chaque extrémité et centre du parc). Peut être qu'un balisage variable en fonction des conditions météo est envisageable ?

Autant de question qui nous semble importante et auxquelles nous souhaitons obtenir des réponses. Picardie Nature est favorable au développement des énergies renouvelables à condition qu'une véritable politique d'économie d'énergie soit menée et que ces projets de développement d'énergie renouvelables soient le moins impactant possibles sur la biodiversité.

